

JOURNÉE NATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Quand les fauteuils roulants des étudiants viennent à s'user...

Le ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger, Djamel Ould-Abbas, est, comme chaque année, rassurant quant aux efforts déployés par l'Etat pour la prise en charge des personnes handicapées, notamment les handicapés moteurs dont le nombre avoisine les deux millions de personnes.

Rosa Mansouri - Alger

(Le Soir) - Mais la question qui reste posée est de savoir comment son département quantifie ces efforts.

Et ce par rapport au nombre de fauteuils roulants distribués tous les ans ou par rapport au nombre de cérémonies organisées au profit des personnes handicapés ?

Car en dehors de ces deux activités, toutes les revendications des personnes handicapées sont encore au stade de projets, qui risquent de ne jamais voir le jour, du moins pas de sitôt.

Faut-il rappeler, à l'occasion de la Journée nationale des personnes handicapées, a combien de fois cette catégorie a revendiqué des espaces aménagés au niveau des établissements publics, comme les APC, les structures sanitaires, les tribunaux, les écoles ou encore dans les immeubles.

«Ce que nous demandons en cette journée, c'est l'application des lois qui ont été adoptées et des décrets qui moisissent dans les

bureaux de l'administration publique. Nous en avons ras-le-bol des promesses non tenues», nous a déclaré hier M^{me} Flora Boubergout, présidente de l'association nationale de soutien aux personnes handicapées El-Baraka.

Notre interlocutrice n'y est pas allé de main morte

pour accabler les autorités censées veiller au bien-être du handicapé. La souffrance est la seule réalité visible qu'aucun ne peut contredire.

Les personnes handicapées se disent marginalisées et pis encore, exclues.

«Où est le décret paru en 2002, obligeant les sociétés à recruter 1% de leur personnel parmi les personnes handicapées ? Qu'en est-il des décrets exécutifs qui devaient mettre en place la loi sur la promotion et la protection des personnes handicapées ?» s'interroge M^{me} Boubergout qui fait un

long récit sur le quotidien de ces personnes.

Attendre un taxi qui ne s'arrête jamais ou monter dans les transports publics au milieu d'une bousculade ou encore traverser la chaussée pendant que les voitures refusent de s'arrêter, c'est ça le vécu amer des personnes handicapées.

Sans parler du fardeau encore lourd porté par les familles qui les prennent en charge. «On dit que le vote est un acte de citoyenneté, mais ceux qui le clament si fort ont omis d'aménager

des espaces pour personnes handicapées, dans les bureaux de vote», fait-elle remarquer.

Profitant de cette opportunité, la présidente d'El Baraka a émis un souhait, d'ailleurs adressé au ministre de la Solidarité nationale, à savoir une meilleure prise en charge de l'intégration des personnes handicapées.

En effet, elle interpelle le ministre sur la révision des délais pour l'octroi de fauteuils roulants pour les étudiants et lycéens handicapés, comme elle estime que

garder le même fauteuil pendant cinq ans, c'est beaucoup.

«Nous demandons que ces personnes aient des fauteuils tous les deux ans, car ils s'usent rapidement, ce qui les amène à vivre la précarité», dit-elle.

C'est la dignité de cet étudiant ou élève qui est touchée, lui qui, non seulement, doit accepter la situation du handicap, mais aussi doit éviter l'exclusion, laquelle peut aussi se traduire par l'état de son fauteuil roulant.

R. M.

ANNABA

Une cérémonie pour se donner bonne conscience

Une cérémonie officielle présidée par M. Mohamed Ghazi, wali de Annaba, en début d'après-midi d'hier, des compétitions sportives, un don de dix fauteuils roulants et de literie, offerts par l'Assemblée populaire communale du chef-lieu de wilaya, un tour de chants et de musique, ont caractérisé la célébration de la Journée nationale des personnes handicapées.

Une cérémonie qui a regroupé au théâtre régional Azzedine-Medjoubi des centaines de handicapés moteurs, des non-voyants et des malentendants. Et, comme de coutume, rendez-vous leur a été fixé pour la prochaine année, à la même heure, pour une autre célébration dans les mêmes conditions.

De prise en charge des problèmes que vivent les handicapés, il n'en a pas été question. A peine si, dans son allocution précédant la cérémonie de remise des dons, le D^r Bensaïd, président de l'APC de Annaba, a-t-il effleuré le sujet.

Et des problèmes, les handicapés de la wilaya de Annaba en avaient beaucoup à poser aux décideurs locaux et nationaux, à l'exemple des postes d'emploi pour handicapés, pratiquement inexistantes, de l'indemnité de 3 000 DA, perçue plus comme un don que l'on verse aux uns et supprime à d'autres percevant à peine le salaire national minimum garanti.

Il y a également l'obligation, au même titre qu'un travailleur non handicapé, de cumuler 32 ans de travail pour prétendre bénéficier

d'une retraite complète, l'absence d'une réelle assistance sociale pour les handicapés à 100 %, la rareté, voire l'inexistence, d'équipements pédagogiques et de travail (braille) sur le marché national.

Les jeunes handicapés, quant à eux, dénoncent l'inadaptation et l'inadéquation des infrastructures d'accueil, l'insuffisance des centres de formation professionnelle spécifiques à leur handicap. Dans les établissements publics, scolaires, de santé et les universités, les handicapés ne trouvent pas de moyens adaptés à leur situation. Loin d'avoir le sourire, les handicapés de Annaba affichaient dimanche dernier une bien grise mine.

Plusieurs ont estimé que, contrairement à d'autres pays, les handicapés algériens sont livrés à eux-mêmes. On se rappelle qu'ils existent uniquement à l'occasion d'un rendez-vous, qui leur est fixé une fois l'an, pour permettre au pouvoir de se donner bonne

conscience. Si leur intégration dans les structures socioculturelles est rare, les lieux de loisirs et de détente, spécifiques à cette catégorie de citoyens, sont inexistantes. «Les responsables du pays oublient, durant toute l'année, que nous existons et, autant que les autres, le handicapé est en mesure de participer au développement du pays dans tous les domaines. On nous prend pour des mendiants, pis encore, une quantité négligeable dont on ne se rappelle qu'à l'occasion de cette journée. Notre association se limite à organiser quelques sorties aérées ou des excursions. Nous voulons des centres de formation spécifiques à notre état physique. Les rares en activité dans notre wilaya sont saturés», affirme Mourad, handicapé moteur suite à un accident de la circulation.

Mlle Dalila, anciennement enseignante pour non-voyants à Biskra, parle, quant à elle, du poste de standardiste qu'elle avait réussi à décrocher à Naftal

et qu'elle occupe depuis 27 ans. «J'ai eu la chance de décrocher ce poste qui fait mon bonheur, car il me permet de vivre décemment avec mon salaire. Non-voyante, je n'éprouve aucune difficulté à exercer mon métier de standardiste, pour lequel on m'a décerné la médaille du mérite. Cependant, je ne comprends pas qu'on puisse imposer à un handicapé de cumuler 32 années de service, au même titre qu'un travailleur non handicapé, pour prétendre au bénéfice de la retraite», dira-t-elle.

Cette dernière disposition est dénoncée par une majorité de handicapés. Ils ont estimé que cette loi doit être rapidement revue avec une réduction de moitié de la durée.

Comme ils suggèrent qu'une étude soit menée pour solutionner le problème lié à l'indisponibilité sur le marché national de moyens et équipements pédagogiques spécifiques à leur situation.

A. Bouacha

ÉLECTIONS DU BARREAU D'ALGER

Que décidera le Conseil d'État ?

Quelle suite réservera le Conseil d'Etat aux trois requêtes introduites par les opposants au bâtonnier sortant du conseil de l'Ordre des avocats d'Alger ? Les arguments avancés par «l'opposition» pousseront-ils les magistrats à annuler le processus électoral, dont le second tour est prévu jeudi prochain ? La réponse sera connue aujourd'hui.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'abstention a caractérisé le premier tour des élections de renouvellement des membres du conseil de l'Ordre des avocats d'Alger. Jeudi dernier, les robes noires, appelées à renouveler la composante du conseil de l'ordre, ont brillé par leur absence.

Ainsi, sur les 4 200 avocats inscrits et représentant le corps électoral, seuls 1 300 d'entre eux ont accompli le vote. Le bâtonnier sortant, en l'occurrence M^e Sillini Abdelmadjid, était le seul avocat à avoir franchi le cap du premier tour avec 796 voix. La centaine d'autres avocats candidats doivent

attendre le second tour, prévu pour le jeudi 19 mars, pour pouvoir décrocher une place sur la trentaine de postes à pourvoir.

Au sein de la corporation des avocats de la capitale, on se demande si «le processus électoral ira jusqu'au bout». Cette question a fait le tour de toutes les juridictions d'Alger au lendemain de l'annonce des résultats du premier tour et des actions menées par les détracteurs du bâtonnier sortant.

En effet, on laisse entendre que le Conseil d'Etat pourrait prononcer aujourd'hui «une décision d'arrêt du processus électoral». Une décision que les magistrats du Conseil d'Etat prendraient éventuellement sur la base des trois requêtes introduites par l'opposition. Il s'agit du principe de l'inéligibilité du bâtonnier sortant, qui, explique-t-on, «n'a plus le droit d'organiser les élections du fait que le Conseil d'Etat avait déjà tranché en sa défaveur le 13 janvier, de la désignation d'un expert pour l'audition des comptes du barreau d'Alger et de la désignation d'un séquestre judiciaire

jusqu'à la tenue des prochaines élections». Les avocats à l'origine de ces trois actions considèrent que «les élections de jeudi dernier sont entachées d'irrégularités», d'où «l'urgence d'annuler ce scrutin et de réunir les meilleures conditions pour l'élection d'un conseil de l'ordre».

Pour un grand nombre d'avocats rencontrés ce jeudi, soit au lendemain du premier tour, «les conditions de vote n'étaient pas réunies», et «le boycott massif des robes noires le jour du scrutin» devenait nécessaire. Les avocats contestataires avancent, à ce titre, notamment «la non-mise à jour du fichier électoral et l'absence des moyens techniques le jour du vote».

Ceci dit, il est à noter que le conseil du barreau d'Alger est composé de 31 membres et le bâtonnier est élu au suffrage universel des membres de cette structure. L'enjeu de cette élection réside au niveau de la capacité des avocats à élire un conseil de l'ordre bénéficiant de la légitimité suprême des avocats inscrits.

A. B.

GUELMA

Les travailleurs de Cosider en grève illimitée

«On demande la revalorisation de nos salaires et la clarification de notre situation socioprofessionnelle. On en a marre de nos conditions de travail». Tels étaient les propos des travailleurs d'une filiale de l'entreprise nationale Cosider, implantée dans la commune de Bendjerrah, à 7 km de la ville de Guelma, en grève générale illimitée depuis mardi dernier.

Cette action a été déclenchée spontanément par plus de 200 employés dans un élan de solidarité avec leurs collègues pour protester contre leurs salaires qui sont les plus bas comparés à ceux des travailleurs des autres entreprises nationales.

Les participants à ce mouvement de grève se plaignent de l'absence sur leurs fiches de paie de la prime de rendement et de l'indemnité d'expérience professionnelle.

Ce mouvement a été précédé de plusieurs journées de protestation pour attirer l'attention des responsables de Cosider et des autorités de wilaya sur leurs conditions de vie déplorables. A ce titre, ils citent l'exemple des maçons dont le salaire mensuel ne dépasse guère les 11 700 DA.

«Plusieurs d'entre nous ont du mal à joindre les deux bouts et se sont vu couper l'électricité par la Sonelgaz, parce qu'ils n'avaient pas de quoi payer les factures», ont déclaré hier les représentants des travailleurs qui comptent durcir le ton au cas où leurs revendications ne seraient pas prises en charge.

Par ailleurs, les grévistes se plaignent du retard pris dans le remboursement des frais médicaux, une opération qui se fait par l'intermédiaire d'un correspondant agréé par la Cnas.

Les travailleurs protestataires ont ajouté que «plusieurs réunions se sont tenues avec le chef de projet où la situation sociale des travailleurs de Cosider a été évoquée, mais sans qu'aucun problème soit réglé».

Ils exigent la présence d'un haut responsable de la direction générale. Aux dernières nouvelles, l'Inspection du travail de la wilaya de Guelma a réuni les deux parties pour une éventuelle conciliation.

Nous y reviendrons !

A. Boudeffa